

Le 8 avril 2015

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Manoir du lac William, salon Halifax, à St-Ferdinand (3180, rue Principale), le 8 avril 2015 à 19 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	831	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 407	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 658	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	709	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 680	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 062	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	535	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	676	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 719	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 893	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	454	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2015
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 États financier 2014
 - 6.1.1 Adoption des états financiers
 - 6.1.2 Adoption du rapport financier

Le 11 avril 2015

- 6.2 Pacte rural 2014 – 2019
 - 6.2.1 Adoption de la liste des engagements financiers
 - 6.2.2 Adoption du rapport annuel
 - 6.2.3 Autorisation de déboursé pour le projet « Positionnement du territoire de L'Érable – phase 3 de la période déploiement » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
 - 6.2.4 Autorisation de déboursé pour le projet « Déploiement du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de L'Érable » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
 - 6.2.5 Autorisation de déboursé pour le projet « Développement du Parc régional des Grandes – Coulées » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
 - 6.2.6 Autorisation de déboursé pour le projet « Développement stratégique et organisationnel de la Station régionale de glisse du Mont Apic » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable
 - 6.2.7 Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable – Autorisation de déboursé pour le projet « Parc – École Bon Pasteur (Lyster)
- 6.3 Refinancement du règlement d'emprunt n° 308
 - 6.3.1 Adjudication des billets
 - 6.3.2 Concordance
- 6.4 Demande de subvention au transport collectif régional Volet II, Section transport collectif en milieu rural du programme d'aide au transport collectif (Aide au transport collectif)
- 6.5 Programme d'aide en transport adapté du ministère des Transports du Québec
- 6.6 Nomination d'un représentant de la MRC de L'Érable au Parc linéaire des Bois-Francis
- 6.7 Fond régional de l'alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale du Centre-du-Québec (FRACQ) - Avis de pertinence – Projet Ateliers culinaires
- 6.8 Fond régional de l'alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale du Centre-du-Québec (FRACQ) - Avis de pertinence – Projet Lutte aux préjugés

Le 8 avril 2015

6.9 Fin de lien d'emploi – Congédiement de pompiers

6.10 Démission de trois pompiers

7.0 Aménagement

7.1 Règlement numéro 341 – Adoption du document indiquant la nature des modifications

8.0 Financier :

8.1 Rapport des déboursés

8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie

9.0 Correspondance

10.0 Varia

11.0 Période de questions

Interventir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervenir les points à l'ordre du jour.

A.R.-04-15-12936

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

A.R.-04-15-12937

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 11 mars 2015 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-04-15-12938

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :
Adoption des états financiers
2014

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable acceptent le dépôt des états financiers en date du 31 décembre 2014, présentés par M. Mario Lavertu, de la firme RDL Lamontagne Proulx inc.

A.R.-04-15-12939

ADOPTÉ

Le 8 avril 2015

Adoption du rapport financier A.R.-04-15-12940 Il est proposé M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport financier pour l'année 2014, présenté par M. Mario Lavertu, de la firme RDL Lamontagne Proulx inc.

ADOPTÉ

Pacte rural 2014 – 2019 : Adoption de la liste des engagements financiers A.R.-04-15-12941 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des engagements financiers finaux dans le cadre du pacte rural 2014-2019 de la MRC de L'Érable.

QUE cette résolution soit transmise avec la liste au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

Adoption du rapport annuel A.R.-04-15-12942 Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activités relié à la démarche de mise en œuvre du pacte rural sur le territoire de la MRC de L'Érable.

QUE cette résolution soit transmise avec le rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

Autorisation de déboursé pour le projet « Positionnement du territoire de L'Érable – phase 3 de la période de déploiement » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable A.R.-04-15-12943 ATTENDU QUE la MRC a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Positionnement du territoire de L'Érable – phase 3 de la période de déploiement » fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

ATTENDU QUE le Centre local de développement de L'Érable est le promoteur du projet;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 533 500 \$;

Le 8 avril 2015

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 240 000 \$ (enveloppe MRC);

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 240 000 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

QUE la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;

QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

QUE le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation
de déboursé
pour le projet
« Déploiement

ATTENDU QUE la MRC a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

Le 8 avril 2015

de la zone agricole (PDZA) de la MRC de L'Érable » ATTENDU QUE le projet « Déploiement du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de L'Érable » fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable » ATTENDU QUE le Centre local de développement de L'Érable est le promoteur du projet;

de la MRC de L'Érable ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 388 368 \$;

A.R.-04-15-12944 ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 50 000 \$ (enveloppe MRC);

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 50 000 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

QUE la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;

QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

QUE le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Le 8 avril 2015

Autorisation de déboursé pour le projet « Développement du Parc régional des Grandes-Coulées 2014 – 2019 »

ATTENDU QUE la MRC a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Développement du Parc régional des Grandes-Coulées 2014 – 2019 » fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 660 000 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 240 000 \$ (enveloppe MRC);

A.R.-04-15-12945

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 240 000 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

QUE la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;

QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

QUE le préfet de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Le 8 avril 2015

Autorisation déboursé pour le projet « Développement stratégique et organisationnel de la Station régionale de glisse du Mont Apic » contenu au plan d'action de la MRC de L'Érable A.R.-04-15-12946

ATTENDU QUE la MRC a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan de d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Développement stratégique et organisationnel de la Station régionale de glisse du Mont Apic » fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 85 000 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au pacte rural est de 50 000 \$ (enveloppe MRC);

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 50 000 \$ représentant la contribution demandée au pacte rural selon les conditions suivantes :

QUE la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;

QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

QUE le préfet de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Le 8 avril 2015

Fonds de visibilité
Éoliennes de
L'Érable –
Autorisation
de déboursé
pour le projet
« Parc-École
Bon Pasteur
(Lyster) »
A.R.-04-15-12947

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté, lors de son Conseil du 11 septembre 2013, le Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable;

ATTENDU QUE ce Fonds est destiné aux organismes communautaires et aux municipalités de la MRC et vise à soutenir des projets locaux et régionaux;

ATTENDU QUE chaque territoire de municipalité se voit réserver un montant de 5 000 \$ par période de cinq (5) ans pour la réalisation de projets locaux;

ATTENDU QUE le comité du Parc-école Bon Pasteur est le promoteur du projet;

ATTENDU QUE le coût total du projet s'élève à 137 963 \$ + taxes;

ATTENDU QUE le montant demandé au Fonds de visibilité s'élève à 5 000 \$ (enveloppe destinée aux municipalités);

ATTENDU QUE le comité chargé de l'analyse des demandes adressées au Fonds de visibilité est le comité de gestion du pacte rural;

ATTENDU QUE ledit comité recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 5 000 \$ représentant la contribution demandée au Fonds de visibilité selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du Pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

Le 8 avril 2015

- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Refinancement Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à du règlement n° 308 l'unanimité que la Municipalité régionale de comté de L'Érable accepte l'offre qui lui est Adjudication faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 15 des billets avril 2015 au montant de 153 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro A.R.-04-15-12949 308. Ce billet est émis au prix de 98.22600 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

29 100 \$	1.70 %	15 avril 2016
29 900 \$	1.85 %	15 avril 2017
30 700 \$	1.95 %	15 avril 2018
31 400 \$	2.00 %	15 avril 2019
32 200 \$	2.10%	15 avril 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie, relativement au règlement d'emprunt.

ADOPTÉ

Le 8 avril 2015

Concordance et
courte échéance
A.R.-04-15-12949

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité régionale de comté de L'Érable souhaite emprunter par billet un montant total de 153 300 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
308	153 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 153 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 308 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 15 avril 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	29 100 \$
2017	29 900 \$
2018	30 700 \$
2019	31 400 \$
2020	32 200 \$(à payer en 2020)

Le 8 avril 2015

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Demande de subvention au transport collectif régional Volet II, Section transport collectif en milieu rural du programme d'aide au développement du transport collectif (Aide au transport collectif)
A.R.-04-15-12950

ATTENDU QUE la durée du programme Programme d'aide au développement du transport collectif, est du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est admissible à ce programme;

ATTENDU QUE le rapport d'exploitation est celui de l'année couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE les données financières incluses au rapport d'exploitation vérifiées par une firme spécialisée sont approuvées par la MRC;

ATTENDU QUE le nombre de déplacements à ce jour (1 janvier au 31 mars, 6767 déplacements) nous laisse croire que nous dépasserons le seuil des 22 000 déplacements en 2015;

ATTENDU QUE le MTQ, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer plus de 20 000 déplacements au cours de l'année 2015, la subvention est égale au double de la contribution financière du milieu local et peut atteindre 200 000\$;

ATTENDU QUE les tarifs exigés des usagers demeurent le choix de l'organisme admissible :

Tarifs exigés aux heures de grand achalandage:

1 déplacement dans la MRC = 3.50\$

1 déplacement vers Victoriaville= 4.00\$

En dehors des heures de grand achalandage:

3.50\$ par déplacement dans la MRC et 1.00\$ par km (taxi collectif) pour plus de 6 km.

Le 8 avril 2015

ATTENDU QUE la comptabilité des deux services de transport collectif et transport adapté est distincte et que les revenus et dépenses sont séparés à la source dans chacun des services ;

ATTENDU QUE la MRC a accepté les prévisions budgétaires équilibrées de 2015 pour une somme de 300 000 \$;

ATTENDU QUE la contribution du milieu est basée à partir des revenus suivants :

Part de l'organisme:	35 000 \$
Revenus des usagers:	65 000 \$
Total :	100 000 \$

ATTENDU QUE le plan de développement suivra sous peu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de L'Érable demande, pour l'année 2015, une contribution financière au ministère des Transports de 200 000 \$ en fonction des modalités du volet II du programme d'aide au développement du transport collectif rural.

ADOPTÉ

Programme d'aide
en transport
adapté du
ministère des
Transport du
Québec
A.R.-04-15-12951

ATTENDU QUE le Conseil des maires reconnaît la MRC de L'Érable comme mandataire du transport adapté sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable agit sans délégué depuis le 1^{er} janvier 2014;

ATTENDU QUE le Conseil des maires a adopté les prévisions budgétaires pour le transport adapté de l'année 2015, représentant un budget total équilibré de 420109.\$

ATTENDU QUE le Conseil des maires a adopté la tarification exigée aux usagers du transport adapté, qui sont de : 2.75 \$ / déplacement, 3.75 \$ hors territoire pour des raisons de santé seulement (hôpital, spécialistes et traitements si les déplacements ne sont pas remboursés par le CLE, SAAQ, CSST, CLSC ou autres) et 0,60 \$ / km pour tous les voyages que nous ne pouvons pas faire en commun et en dehors des heures de grand achalandage ;

Le 8 avril 2015

ATTENDU QUE dans le cas où il y aurait indexation de la subvention du ministère des Transports, le Conseil des maires accepte que soit pris dans les surplus accumulés les sommes nécessaires afin de combler l'écart qui pourrait y avoir, si la somme de la contribution des usagers et des municipalités ne totalise pas le 35 % des coûts du service;

ATTENDU QUE la comptabilité des deux services de transport collectif et transport adapté est distincte et que les revenus et dépenses sont séparés à la source dans chacun des services. Il n'y a de mise en commun que l'espace que l'utilisateur utilise dans chaque véhicule, et ce, pour toutes les ententes avec les fournisseurs;

QUE la MRC s'engage à investir dans le transport adapté la totalité de la contribution financière des municipalités évaluée à 74 409 \$.

Inverness	2632.95\$	Princeville	18380.76\$
Laurierville	4470.41\$	Sainte Sophie d'Halifax	2140.05\$
Lyster	5215.99\$	Saint-Ferdinand	6557.43\$
Notre-Dame-de-Lourdes	2221.16\$	Saint-Pierre-Baptiste	1597.24\$
Plessisville (V)	21219.61\$	Villeroy	1466.22\$
Paroisse de Plessisville	8507.18\$	TOTAL:	74 409.00\$

Résolution adoptée au conseil des maires le 26-11-2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MTQ.

ADOPTÉ

Nomination d'un
représentant au
Comité du Parc
linéaire des
Bois-Francis
A.R.-04-15-12952

Il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité que Mme Lise Bouchard-Lambert soit nommée à titre de représentante de la MRC au comité du Parc linéaire des Bois-Francis et que M. Martin Lachance soit nommé représentant substitut.

ADOPTÉ

Le 8 avril 2015

Fonds régional de l'alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale du Centre-du-Québec (FRACQ) - Avis de pertinence - Projet « Ateliers culinaires »
A.R.-04-15-12953

ATTENDU QUE le Fonds régional de l'alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale du Centre-du-Québec (FRACQ) demande un avis de pertinence à la MRC pour la réalisation du projet « Ateliers culinaires »;

ATTENDU QUE le projet « Ateliers culinaires » présenté par l'Organisme de récupération alimentaire et de services Saint-Eusèbe (ORASSE) consiste, notamment, à impliquer les jeunes dans des ateliers culinaires où ils apprendront comment bâtir une recette santé, choisir des aliments à prix modique pour en faire de bons plats, ainsi que les bases de techniques de cuisine;

ATTENDU QUE le montant demandé au FRACQ est de 4 592 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil donne un avis favorable pour la réalisation du projet « Ateliers culinaires » présenté par ORASSE;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au FRACQ en guise d'appui au projet.

ADOPTÉ

Fonds régional de l'alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale du Centre-du-Québec (FRACQ) - Avis de pertinence - Projet « Lutte aux préjugés »
A.R.-04-15-12954

ATTENDU QUE le Fonds régional de l'alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale du Centre-du-Québec (FRACQ) demande un avis de pertinence à la MRC pour la réalisation du projet « Lutte aux préjugés »;

ATTENDU QUE le projet « Lutte aux préjugés » présenté par la Corporation de développement communautaire de L'Érable (CDCÉ) consiste, notamment, à la reproduction du matériel pour la campagne de sensibilisation pour le projet ci-dessus;

ATTENDU QUE le montant demandé au FRACQ est de 2 500 \$;

ATTENDU le matériel de sensibilisation est distribué aux différents organismes du milieu;

Le 8 avril 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil donne un avis favorable pour la réalisation du projet « Lutte aux préjugés » présenté par la CDCÉ;

QUE le financement soit accordé seulement si des fonds sont encore disponibles à la suite de l'acceptation de la demande d'ORASSE.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au FRACQ en guise d'appui au projet.

ADOPTÉ

Fin du lien d'emploi - Congédiement de deux pompiers A.R.-04-15-12955

ATTENDU QUE les pompiers David Côté et Kim Lamontagne, tous deux de la caserne 13, demeurent désormais à plus de 10 kilomètres de la caserne ;

ATTENDU QU'ils ne sont donc plus disponibles pour les interventions, de même que pour les pratiques ;

ATTENDU QUE M. Stéphane Laverdière, directeur du SSIRÉ, recommande la fin du lien d'emploi, le congédiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la fin du lien d'emploi, soit le congédiement, de M. David Côté et de M^{me} Kim Lamontagne, tous deux pompiers à la caserne 13, et ce, rétroactivement au 19 mars 2015 ;

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Démission de trois pompiers

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission des pompiers suivants :

Le 8 avril 2015

M. Normand Simoneau et de M. Magella Tanguay, tous deux pompiers à la caserne 13, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015 ;

M. Mathieu Bilodeau, pompiers à la caserne 65, et ce, rétroactivement au 30 mars 2015 ;

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Aménagement : ATTENDU QUE le règlement numéro 341 modifiant le schéma d'aménagement et
Règlement n° 341- de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR) est entré en vigueur le 20 mars
Adoption du 2015;
document
indiquant la ATTENDU l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
nature des
modifications EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et
A.R.-04-15-12957 résolu à l'unanimité que la MRC réadopte le document indiquant la nature des
modifications que les municipalités doivent apporter à leurs réglementations
d'urbanisme, lequel document a déjà été adopté le 26 novembre 2014.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unani-
Rapport des mité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:

déboursés

A.R.-04-15-12958

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15146	Autobus L. Roy & Fils inc. (entente)	18 478,22 \$
15147	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	13 461,66
15148	Municipalité d'Inverness (pacte rural)	12 562,72
15149	Comité de dév. Économique (pacte rural)	600,00
15150	CLDE (pacte rural)	3 876,54
15151	Transport Martineau & Fils (paiement partiel)	17 246,25
15152	Goforest (paiement partiel)	34 492,50
15153	Ciments Taschereau inc. (charge)	186,26
15155	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	91,98

Le 8 avril 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15160	Studio Plessis. Enr (pile)	45,29
15161	Xgestion inc. (hébergement)	471,40
15163	Multi-Service M.G.M. inc. (entretien préventif)	390,17
15165	SOPFEU (cotisation 2013 et 2014)	6 188,56
15167	Médias Transcontinental inc. (avis)	748,39
15169	Coop des Appalaches (divers)	21,47
15170	Les Publications du Québec (manuel, normes)	450,67
15171	Therrien Couture Avocats senc. (honoraires)	3 435,17
15172	Jean-François Bruneau (conférence)	299,85
15173	ORAPÉ (billets)	140,00
15174	Boucherie Thibault (repas conseil)	206,95
15175	Goforest (paiement partiel)	45 990,00
15176	FP Téléset (recharge)	3 449,25
15177	André Gingras (entretien fév)	1 078,93
15178	ATCRQ (colloque)	300,00
15179	UTACQ (colloque)	50,00
15180	OIQ (cotisation)	398,97
15181	L'Immobilière (gestion de rôle)	3 794,18
15182	annulé	-
15183	SAAQ (immatriculation 2015)	146,70
15184	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	947,00
15185	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 849,00
15186	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 148,00
15187	Sitech QM Limitée (laser, règle, trépied)	4 832,98
15188	Électrocentre 2000 Inc. (pile)	28,73
15189	Tourisme Centre-du-Québec (formation)	301,23
15190	CLDE (pacte rural)	9 795,53
15191	AOMGMR (formation)	258,69
15192	Transport Martineau & Fils (paiement partiel)	34 492,50
15193	Goforest (paiement partiel)	22 995,00
15194	Vertisoft (service technique)	1 265,30
15195	Miroslav Chum, Ing. M. SC (évaluation hydro-sédimentologique)	4 820,90
15196	Programmation / Parcours (contrat annuel)	632,36
15197	La Capitale (assurance collective mars)	6 612,83
15198	Martin Laflamme (café)	101,85
15200	Table de Concertation pour les Aînés (pacte rural)	204,47
15201	GROBEC (adhésion)	50,00
15203	RD Lettrage enr. (autocollant)	<u>55,19</u>
Total :		<u>260 993,64 \$</u>

Le 8 avril 2015

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
535738-535806	Paies semaine du 1er au 14 mars	46 884,80
535905-535934	Paies semaine du 15 au 28 mars	<u>37 877,92</u>
Total		<u>84 762,72 \$</u>

Transactions pré-autorisées <u>et via internet</u>		<u>Sommes versées</u>
	<u>Descriptions</u>	
GWW-03-01	Gouv. prov. (DAS)	35 594,68
GWW-03-02	Gouv. féd. (DAS)	1 268,28
GWW-03-03	Gouv. féd. (DAS)	12 826,66
VAP-03-01	Remboursement prêt PR1	2 277,79
RA-03-01	RREMQ fév 2015	13 417,93
PWW-03-01	Philippe Gosselin Ass. (huile chauffage)	1 091,11
PWW-03-02	Bell Canada (téléphone)	1 192,05
PWW-03-03	Hydro Québec - MRc	2 856,15
PWW-03-04	CARRA	125,29
PWW-03-04	Visa Desjardins - DG	438,13
PWW-03-04	Visa Desjardins - préfet	37,02
PWW-03-04	Visa Desjardins - général	24,00
PWW-03-04	Bell Mobilité - cellulaire	270,33
PWW-03-04	Bell Conférence	<u>59,39</u>
Total :		<u>71 478,81 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-04-15-12959

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
15154	Thibault & Associés (pièce)	32,13
15156	Innotex inc. (inspection vêtement)	259,38
15157	Receveur général du Canada (licence)	2 742,00
15158	ÉNPNQ (annotation, volume)	77,74
15159	Groupe CLR (système de comm., réparation)	1 279,55
15162	Garage M.J. Caron & Ass. inc (essence)	40,00
15164	Hi-Tec Intervention inc. (étui)	252,49

Le 8 avril 2015

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
15166	Accessoires d'auto Illimités (divers)	25,25
15168	Aréo-Feu (bottes, cagoules, divers)	3 006,33
15169	Coop des Appalaches (divers)	404,03
15183	SAAQ (immatriculation 2015)	18 445,34
15199	Centre d'Extincteur SL (recharge)	1 001,78
15202	ENPQ (inscription, volume)	<u>5 051,90</u>
Total :		<u>32 617,92 \$</u>

Salaires		<u>Sommes versées</u>
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	
535807-535876	Paies février 2015	<u>16 327,70</u>
Total :		<u>16 327,70 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet		<u>Sommes versées</u>
	<u>Descriptions</u>	
PWW-03-01	Bell Canada - Caserne 45 - Par. Plessisville	92,61
PWW-03-02	SONIC	941,84
PWW-03-03	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,56
PWW-03-04	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,56
PWW-03-05	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,56
PWW-03-06	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,47
PWW-03-07	Bell Mobilité - Cellulaire	270,33
PWW-03-08	Bell Pagette	652,30
PWW-03-09	ESSO	80,97
PWW-03-10	SONIC	<u>1 349,87</u>
Total :		<u>3 730,07 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Période de questions Aucune question.

Le 8 avril 2015

Levée de la séance Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-04-15-12960

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier